

## LE RETRAITE C.G.T DE L'YONNE – OCTOBRE 2020

### Edito :

**Sans milliard ou  
Cent milliards ...  
Le Medef toujours gagnant !**

**Il n'y a pas d'argent pour les  
salaires, pour les retraites,  
pour la santé, les hôpitaux !**  
Voilà ce que les médias nous  
serinent dans les oreilles tous  
les jours et ceci durant de  
longs mois et qu'une majorité  
de personnes, de salariés  
croient.

Puis voilà, malheureusement  
pour la population, le virus de  
la Covid 19 se manifeste et  
que des nouveaux milliards  
d'euros dégringolent,  
s'ajoutant aux 460 milliards  
déjà votés, dont nous ne  
savons d'où ils viennent !

Cent milliards, un chiffre  
rond, pour impressionner,  
sidérer et que tout le monde  
retiendra, car c'est une somme  
énorme. Mais qu'il faut dès  
maintenant ramener à 62,7  
milliards, car elle est déjà  
incluse à des précédentes  
sommées annoncées. Le tout  
serait réparti sur deux années  
et placé sous le contrôle et la  
coupe des sous-préfets « à la  
relance » qui seront chargés  
de saupoudrer cet argent pour  
gagner des électeurs et des  
élus ! La préparation de ce  
plan sera élaborée par le  
président du "modem",  
nouveau haut-commissaire au  
plan.

Mais, quelle planification sous un régime capitaliste ultra-libéral avec un pouvoir concentré au plus haut niveau de l'Etat ??

Par contre pour les salariés qui ont œuvré pour tenir le pays à bout de bras ces derniers mois, ils ne verront que les milliards passés au-dessus de leur tête, sans qu'ils aient la possibilité de voir leur salaire et pouvoir d'achat augmentés, et ceci avec un chômage bondissant et grandissant.

Les grandes entreprises vont bénéficier à nouveau d'un cadeau de 20 milliards d'euros, sans qu'elles aient à rendre aucun compte de l'utilisation de ces sommes à la puissance publique.

C'est donc très clair, le gouvernement a fait le choix d'utiliser la pandémie pour servir encore plus les grandes fortunes, sans qu'aucun critère social, écologique, ne viennent les contrarier.

Nous savons déjà que ces milliards d'euros, sans la lutte des travailleurs, ne serviront ni les salaires, ni la santé et hôpital publique, ni l'école républicaine, ni la gratuité des masques pourtant obligatoires. Il en est de même pour les 30 milliards destinés à la transition écologique, placés sous la responsabilité des grands groupes.

La richesse d'une nation, c'est bien « *la quantité de travail par individu multiplié par le nombre de gens au travail* ». C'est le président du Medef qui le dit.

Alors que le chômage est imposé par le même Medef, alors que le travail existe et que les subventions d'argent publiques reçues servent à licencier de nouveau. Nous, nous disons clairement :

**STOP AUX LICENCIEMENTS.**



Le premier ministre annonce pour ces mêmes entreprises, la suppression de "l'impôt de production", ce qui représente encore une économie 10 milliards d'euros pour les entreprises au détriment des régions, des lycées, des transports. Ces 10 milliards créés par le travail serviront, à coup sûr, dans les bourses des actionnaires.

La crise sanitaire que nous subissons n'appelle pas à la relance des richesses mais à une reconstruction sociale, écologique, en commençant par notre système de santé et de protection sociale, de l'école, des transports, du logement social.

Regardons en face, ce qui se trame devant nous. Leurs discours souvent creux sur les rapatriements d'industrie et la défense hypocrite de l'emploi ne sont qu'un abus de langage et tromperie aux moments où pleuvent des mauvaises nouvelles comme chez Nokia, Bénéteau, Auchan, General Electric, Boiron, Bridgestone Béthune alors que cette dernière entreprise investit 300 millions d'euros à l'étranger, pour délocaliser !

## Suite édito :

Voilà le triste constat : Ils arrosent copieusement les grandes entreprises à grands coups de réductions fiscales et de crédit d'impôts au nom de la création d'emplois.

La commission Européenne, en échange de nouvelles aides promises dans le plan de relance, a exigé des pays

membres "d'améliorer l'environnement réglementaire, de réduire les charges administratives reposant sur les entreprises et simplifier le système fiscal". Bref, abaisser à nouveau la fiscalité des actionnaires et entreprises, pressurer les salaires et l'emploi.

**Ne nous laissons pas tondre encore une fois de plus...  
Réagissons vigoureusement contre ces nouvelles attaques !**

Nouvelle étape le :

**MARDI 17 NOVEMBRE 2020**  
**Journée nationale intersyndicale de retraités**

## **« Perte d'autonomie »**

**Attention à ne pas se laisser abuser par les « mots »**

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport VACHEY a été présenté à la télévision par son auteur.

Il formulait des propositions quant au financement de la 5<sup>e</sup> branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

**La CGT réaffirme sa revendication d'un droit à l'autonomie, dans le cadre de la branche maladie, déjà existante, de la Sécurité sociale, financé par la cotisation sociale, prenant en compte le handicap de la naissance à la mort.**

La simplification doit passer par la désignation, à terme, d'un payeur unique et intervenant unique : la

Sécurité sociale, à travers l'Assurance maladie, afin de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie.



C'est pourquoi la CGT demande la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie, en établissement comme à domicile, avec du personnel formé, qualifié et revalorisé.

Pour la CGT, il est urgent de créer 200 000 emplois dans les Ehpad, 100 000 dans le secteur de l'aide domicile.

Ces choix, tournés vers une réponse adaptée aux besoins des personnes, induisent des propositions de financement de la perte d'autonomie reposant sur le partage des richesses

**Discussions au Conseil Départemental USR CGT89  
du 13 octobre à Joigny (extraits)**

## **Sécurité sociale : 75 ans**

Dans le contexte de la date anniversaire de la Sécurité sociale, la nouvelle journée d'actions nationale des retraités (groupe des « 9 ») prévue le 17 novembre

permettra aux retraités de riposter une nouvelle fois aux attaques du gouvernement :

- ***Le gel des pensions (cette année encore malgré les promesses faites),***

- *La baisse des allocations adulte handicapé, de l'APA,*
- *L'annonce d'une 2<sup>ème</sup> journée de solidarité,*
- *Le projet de réforme de retraite par points (suspendu suite aux puissantes mobilisations de l'automne 2019) et garder notre système de retraite par répartition.*
- *Le rapport Vacher qui propose une « 5<sup>ème</sup> branche pour palier à la perte d'autonomie »,*

Sur ce dernier point, une campagne d'explication est nécessaire auprès des retraités pour ne pas se laisser abuser par les « bonnes paroles » du gouvernement et rappeler notre revendication CGT : **un 5<sup>ème</sup> risque pour la perte d'autonomie, dans la branche maladie de la Sécurité sociale.**

### **Retraités pauvres : en augmentation !**

Une récente étude annonce une progression de 30 à 40 % des demandes d'aides (secours populaire, croix rouge, resto du cœur) avec le constat d'une augmentation de retraités pauvres, de jeunes, de familles monoparentales.

L'Etat subventionne les associations mais l'argent sert à masquer les besoins de la société. Sur le fond, même si les retraités sont souvent



impliqués dans ces organismes, nous ne pouvons l'admettre.

La responsabilité de l'organisation CGT est d'être fer de lance pour l'organisation de ceux qui « produisent », leur donner cette conscience qu'ils sont le maillon d'une chaîne et qu'il nous faut donner espoir à la jeunesse.

### **Forfait Patient Urgences : inacceptable !**

Une « lettre ouverte » aux 3 députés de l'Yonne (CROUZET, VILLIERS et LARRIVE) a été adoptée par rapport au prochain vote du budget de financement de la

sécurité sociale pour 2021 qui intègre la mise en place d'un « **forfait patient urgences** » (PFU) qui serait dû par tous les patients, à chaque passage aux urgences, non suivi d'une hospitalisation.

C'est inacceptable dans un contexte où après plusieurs mois de conditions déplorables dans les hôpitaux, nous en sommes aujourd'hui au même point voire la situation s'est encore dégradée.  
Voir dernière page.

### **CONGRÈS UCR CGT : nos revendications**



Le bureau avait travaillé sur un certain nombre d'amendements qui ont été proposés au conseil départe mental puis débattus et votés.

A noter les points sur lesquels nous avons insisté :

- *La suppression totale de la CSG et des exonérations de cotisations patronales ;*
- *Une politique exigeant les meilleures conditions de vie, pour tous les âges ;*
- *L'aide aux retraités face à internet ;*
- *La réaffirmation de nos propres revendications CGT dans le groupe des « 9 » ;*
- *Le maintien et la réimplantation des services publics de proximité ;*
- *Aller vers la gratuité de l'offre de transport public national et local ;*
- *Une prise en compte de l'avis des citoyens dans les instances tel que les CDCA ;*
- *Une aide à la perte d'autonomie prise en charge dans le cadre de la branche maladie de la sécurité sociale ;*
- *Revenir aux principes fondateurs de la sécurité sociale de 1945.*

## AGENDA

↳ **Journée intersyndicale d'actions retraités**

**17 NOVEMBRE à AUXERRE**

**(prévision rassemblement Place Cadet Roussel en fin de matinée)**

↳ **Congrès confédéral UCR CGT (suite dernières mesures sanitaires transformé en Comité Général) du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2020)**

↳ **Congrès USR CGT89 (reporté 1<sup>er</sup> semestre 2021)**



**Guillaume LARRIVE - Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du 89**  
**André VILLIERS - Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription**  
**Michèle CROUZET - Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription du 89**

## Lettre ouverte

Madame, Messieurs les Député(e)s,

Vous allez prochainement voter le Projet de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2021. Nous souhaitons attirer votre attention sur une mesure qui mettrait lourdement en cause notre modèle social et l'égalité de milliers de personnes devant l'universalité de notre système de santé. Notre Assemblée départementale des retraités CGT réunie le mardi 13 octobre 2020 souhaite vous alerter et demande que vous refusiez cette disposition contraire aux valeurs de la République. Au plus fort de la pandémie de Coronavirus, on nous a rabâché par médias interposés que le Président de la République avait compris le message sur la situation alarmante de notre système de santé et que des mesures fortes allaient être prises. Après plusieurs mois nous en sommes au même point :

Les lits de réanimations arrivent à saturation. Nous sommes redescendus au 3<sup>ème</sup> trimestre à moins de 5000 lits de réa alors qu'en Allemagne il y en a trois fois plus. Certains médicaments commencent à manquer et les personnels hospitaliers sont en tension. Beaucoup sont proches du burn-out. Les craintes que nous portons sur le SÉGUR de la santé sont confortées par les intentions du gouvernement de se désengager progressivement d'une politique publique de santé et de la faire payer aux usagers. La preuve vient d'être donnée par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Celui-ci prévoit la mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2021, d'un « **forfait patient urgences** » (FPU) dû par tous les patients, à chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation.

Cette participation au montant forfaitaire qui devrait être défini par arrêté, remplacera l'actuel ticket modérateur qui constitue la part restant à la charge du patient après le remboursement de l'Assurance maladie. Il s'élève à 30 % du coût des soins pour un passage aux urgences ne nécessitant pas d'hospitalisation et à 20% au titre d'une hospitalisation. Ce ticket modérateur est généralement pris en charge par la complémentaire santé de l'assuré ou par l'assuré lui-même, si ce dernier n'est pas couvert par un contrat santé.

Quant aux personnes bénéficiant actuellement d'une exonération du ticket modérateur (femmes enceintes à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse, assurés en invalidité aux 2/3 ou en affection de longue durée ALD, etc.), elles devront s'acquitter, elles aussi du «forfait patient urgences»

Selon le Gouvernement, l'objectif de cette mesure votée l'an dernier et censée s'appliquer au 1er janvier 2021, est de désengorger les urgences. Elle va compléter la réforme du modèle de financement de ces structures.

Nous constatons que les pouvoirs publics veulent dissuader les patients en situation de précarité qui ne peuvent pas avancer les frais médicaux à pousser la porte de l'hôpital. Par contre on omet de parler des pressions exercées sur ces patients par certains médecins libéraux par refus d'appliquer le tiers payant généralisé et ainsi éviter d'accueillir tous ces « *indigents* » dans leurs cabinets. Cette mesure va à l'encontre du code de santé publique sur l'égal accès aux soins pour tous et contredit ainsi «la charte de la personne hospitalisée ».

**Nous vous demandons d'amender cette loi de financement de la sécurité sociale 2021 (PFLSS) afin de retirer ce « forfait patient urgences ».** Nous attirons l'attention des parlementaires qui voteraient cette mesure en l'état sur les conséquences désastreuses que cela engendrerait sur l'ensemble du territoire, et son impact négatif sur la santé de la population. (...).

Patrick SALLES,  
Secrétaire départemental de l'USR CGT89